



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°910) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION CHŒUR
SAINT-LOUIS DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-23-465
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dont le siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, d'organiser des répétitions, en salle « Pôle documentaire » les 27 novembre 2023 et 29 janvier 2024 de 20h00 à 22h15 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint- Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Madame Denise TERREAUX, dont le siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions en salle « Pôle documentaire » les 27 novembre 2023 et 29 janvier 2024 de 20h00 à 22h15 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition

Pour extrait conforme,

L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN